VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez Cottage Contigu

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de l'arte Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage en des meilleurs.

Joseph Burckai et als vs les mineurs Burckai No 85 712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Executeur, bureau 723 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième District de la Nouvelle Orléans dans l'ancien Faubourg Groselin, désigné par le No un dans l'ilet No huit, borné par l'avenue Sidell, (autrefois rue Jackson), les rues Verret Homer et Valette (autrefois Groselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de face à l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) sur une profondeur et façade à la rue Verret décent vingt huit (128) pieds deux (2") pouces deux (2") lignes et une profondeur de cent vingt huit (128) pieds sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le numéro deux dans l'ilet et vingt sept (27) pieds en largeur dans le fond le tout d'après deux plans de A. D Rémécourt, daté du 18 mars 1842 et du 10 septembre 1846 déposés en l'étude de Selim Mayer ancien notaire de cette paroisse

Les améliorations comprenant le cottage double sis de l'avenue Sidell et de la rue Valette contenant à 4 chambres hangar sur l'arrière avec petite bâtisse dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 l'acte de vente pardevant Robert O Couter notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de bagages, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C Walther, épouse de Albert Diette.

No 89 543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Executeur, bureau 723 rue Union en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Josephine, Bonneau St Thomas et Adèle lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F sur un plan d'arpentage dressé par Chas G Dalsle daté du 7 juillet 1905 et mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Thomas de cent quatre vingt dix neuf (199) pieds onze (11") pouces et une (1") ligne et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Bonneau de cent trente six (136) pieds onze (11") pouces et sept (7") lignes, auquel tient et s'étend soixante (60) pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes et de 4 à une deuxième profondeur de soixante trois (63) pieds deux (2") pouces et quatre (4") lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six (86) pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, toutes mesures plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages, retirée contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, ce dernier devant payer pour ces certificats d'hypothèques transfert, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P Foley avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

Jac H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison.

Succession de Louisa A. Mitchell.

No 89 236—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans— Division C.

PAR JAC. H. STERN Executeur, MERCREDI, le 21 juillet 1909, à 11 heures A. M. à notre magasin 629 631 rue Commune à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juillet 1909, par l'Hon juge E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant

JAC H STERN, Executeur.

J W. Duffy, Merrick & Lewis, avocats.

11 juil—11 18 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Bonneau Rasco.

No 90,129 Cour Civile de District.

L'élégant Cottage Simple, 1015, rue Marigny.

JEUDI le 15 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus le — juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout et toute droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272 borné par les rues Marigny, Rempart [autrefois Amour], St Claude [autrefois Bons Enfants] et Mandeville mesurant en mesure française, trente cinq (35) pieds de face à la rue Marigny, sur soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. D'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer et ingénieur, daté du 24 octobre 1906 annexé à un acte pardevant C G. Rohrbacher notaire, le 6 novembre 1906 ledit lot est désigné par le numéro Quatre et est formé du fond en même du lot original désigné par le numéro 298 et communiquant à une distance de quatre-vingt-six pieds sept pouces et une ligne de l'emplacement des rues Marigny et Rempart et mesurant en mesure américaine trente-sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny le même laisant dans le fond sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces trois lignes entre lignes égales et parallèles

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant Théodore Ostenie, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat comme

GEO. ST. PAUL, Executeur.

No 137 rue Carondelet.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de maison et effets No 1618 Rue S. Liberté.

Succession de Fidel Haug

No 89 545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C

PAR LOUIS HUFFT, Executeur, Bureau 826 rue Union, JEUDI le 22 juillet 1909 à 10 heures a. m. au local No 1618 rue S. Liberté, à la Nouvelle Orléans, Lac, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Hon. E K. Skinner juge de la Cour Civile de District, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir

Mobiliers, consistant de meubles de maison et effets en le local No 1618 rue S. Liberté, en cette ville, le tout complètement décrit en l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions de la vente—Comptant

LOUIS HUFFT Executeur

Louis Henry Burns avocat pour le demandeur.

11 juillet—11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89 545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Executeur. — Bureau No 826 rue Union.— JEUDI, le 22 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Benton Enterpe, Liberté et Terpsichore désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dumbar voyer daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Maurisson, notaire en cette ville ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Siberbrock, par acte pardevant Walter H Peters ancien notaire, le 20 mai 1867 enregistré dans le livre des transferts 92 folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0/0) duquel sera payé à l'encanteur au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, à quelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres et compliment.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de Mme Jules Englert, veuve de Jules Baronne.

No 88,227, Cour Civile de District.

Propriété de valeur du 3me District, améliorée et non améliorée.

Cottage double, 1401 et 1403 rue Indépendance.

Ecurie de Laiterie, rue Indépendance, près de Robertson.

Cottage simple, 1306 rue Indépendance.

Sept terrains vacants, rue Indépendance entre Robertson et Villeré.

Deux terrains vacants, rue Villeré, entre les rues Pauline et Indépendance.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté du 18 juin 1909, signé par l'Hon Fred D. King juge de la Division E et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Villeré Robertson et Pauline et mesurant 46 pieds 5 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Indépendance et Villeré, avec un cottage double y appartenant.

2me. Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant composé de la moitié du lot désigné sur le No Deux et le tout des lots Trois et Quatre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3me. Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet 27, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant le coin des rues Indépendance et Robertson.

4me. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Pauline, Indépendance et Robertson, mesurant 62 pieds de face sur Villeré, la même largeur dans le fond, sur 93 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, commençant à une distance de 60 pieds de la rue Pauline.

5me Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage simple connu par le numéro 1306 rue Indépendance, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Drouhart, Congress et Ville à, désigné comme lot No 20 et mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 98 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance en billets dudit acquéreur, payables en un et deux ans, de la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909, et déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Relia A. Tichenor, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau No 841 rue Carondelet.

John D Rix, Felix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, Armand Romain, Richard et Vidrine, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John T. Grout.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,284—Division E — Attendu que Mme Jimmie Couch, veuve de John T. Grout, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John T. Grout, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—William McLeod, avocat. 8 juil—8 12 17

Succession de Mme Sophie Mengere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,230 —Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. H. Becker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier—Beck, Walsh & Beck, avocats.

8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois

— ET —

Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER

No 89 922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 4929 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé dans le cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1 mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2° Trois certains lots de terre, contigus l'un à l'autre, si mis dans le même District et ilets et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les nos 2, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C Mile Williams. Acquis par Daniel B. Krider par achat de la People's Homestead Assn. par acte pardevant T. G. Spitzfaden, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 192 folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement, ayant le service de plusieurs lignes de chars et autres agréments.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente Les actes de vente pardevant J A Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs

Woodville & Woodville, avocats.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer B. Drufus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87 708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir—

Cette jolie résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette, avec grilles en fer, contenant galerie, vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, dominant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 142, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, N. Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St Claude et mesurant trente cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de la ligne près de la rue St-Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une profondeur sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante cinq pieds 10 pouces de la sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de la une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante et un pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés par un devis d'Edgar Pilie, voyer, daté du 1er décembre 1903, attaché à un acte de vente passé pardevant B. Rosen, notaire, de la date du 16 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par la Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Bojet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque sur toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vincent Radovich.

JEUDI, le 12 AOUT 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Ce Cottage Double Attrayant et Substantiel, Nos 1822 et 1825 rue Champs-Elysées, sur un Grand Terrain.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la succession Vincent Radovich, dossier No 81,141, daté et signé du 29 juin 1909, j'offrirai en vente à l'enchère publique la propriété comme suit décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 885, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Roman et Friant. Ledit lot est désigné par la lettre C, sur un devis dressé par C Unces Lewis, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1900, annexé à un acte pardevant Robt Legier, notaire, le 19 décembre 1900 et mesurant quarante trois pieds deux pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date, avec 6 0/0 par an d'intérêt payable semi-annuellement et toutes clauses de sécurité d'après la loi. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1909 et les frais de l'acte de vente pardevant W Morgan Gurley, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. RANDOLPH GURLEY,

Encanteur.

Richardson & Soulé, avocats.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Ann Hogan No 89 018 Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, de se faire connaître au soussigné et présenter un compte de leurs réclamations respectives et les titres par lesquels elles sont établies.

JOHN MAY,

Administrateur de la succession de Ann Hogan

No 840 rue Commune.

16 juil—16 20 25

Succession de August Limberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90 343 - Division E— Attendu que Mme Elisabeth Knechel veuve de August Limberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Limberg décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W Robinson, avocat.

16 juil—16 20 25

Succession de Joseph Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 89 701 —Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Torregano, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Roger Meunier, avocat.

16 juil—16 20 25

Succession de Sarah Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,359 —Division D—Attendu que James A. Saunders a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sarah Smith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. E. Duclaux, avocat.

15 juil—15 19 24

Succession de Albert Dauet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,094—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert Dauet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E J. Moral, avocat.

15 juil—15 19 24

Succession de Mme Anna P. Hicks, Veuve de Wm H. Gainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 90 237—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme J H. Dennis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J Madison Vance, avocat.

15 juil—15 20 24

Succession de William Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 90,353—Division B —Attendu que Mme Laura Levy, épouse de Sydney Bonyer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. Fred Andry, avocat.

11 juil—11 16 21

Succession de Mme Pauline Greutner Veuve de Lazarus Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 90 287—Division D—Attendu que Aaron G. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Pauline Greutner, veuve de Lazarus Levy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M Cahn, avocat.

10 juil—10 14 19

Succession de Emma Bergeron, Epouse de Dall Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Dall Thomas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Cleorg. Q Interesse et Gédière, avocats.

10 juil—10 14 19

Succession de Mme Margaret McCullogh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,206— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Dermody exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

8 juil —8 12 17

Succession de Dr Harry W. Crane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89,725 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme A. M. E. Crane, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Unterreiner, avocat.

13 juil—13 17 22

Succession de Guillaume Boere et Mme Antoinette Dufort, sa pré-décédée épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 90,301 — Division C—Attendu que Mme Herriet Judson, veuve par premier mariage de Paul Barrère et par second mariage de Guillaume Boere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Guillaume Boere et Mme Antoinette Dufort, sa pré-décédée épouse, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. Fred Andry, avocat.

11 juil—11 16 21

Succession de Mme Pauline Greutner Veuve de Lazarus Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 90 287—Division D—Attendu que Aaron G. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Pauline Greutner, veuve de Lazarus Levy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M Cahn, avocat.

10 juil —10 14 19

Succession de Emma Bergeron, Epouse de Dall Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Dall Thomas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Cleorg. Q Interesse et Gédière, avocats.

10 juil—10 14 19

Succession de Mme Margaret McCullogh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,206— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Dermody exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

8 juil —8 12 17

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof, contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure, to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal, to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice-President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steam boats, sailing vessels, pull boats, logging railroad, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall commence its going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor